

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Retiré

AMENDEMENT

N° II-CF290

présenté par
M. Pupponi
-----**ARTICLE 20****ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	128 000 000
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	128 000 000	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	128 000 000	128 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le 2 octobre 2020, le Président de la République, a fait un certain nombre d'annonces relatives au renforcement de la laïcité et à la lutte contre le « séparatisme ». L'ensemble des mesures présentées réclament que nous déployons une série de politiques publiques.

Après ces déclarations d'intention, certaines collectivités attendent désormais les moyens humains et financiers supplémentaires nécessaires pour agir. Alors que le plan de relance gouvernemental ne prévoit rien de spécifique pour les quartiers de la politique de la ville, cet amendement vise à donc donner des moyens pour l'application des recommandations du Plan Banlieues. En effet, ce dernier est resté, jusqu'à aujourd'hui, l'angle mort du quinquennat.

Le présent amendement vise à majorer les crédits de paiement et les autorisations d'engagement de l'action 1 du programme 147 de 128 millions d'euros, conformément aux préconisations du plan Borloo en faveur d'une République plus inclusive, permettant de désenclaver les quartiers populaires.

Cette mesure est gagée par la diminution à due concurrence de l'action 4 des crédits du programmes
135